

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Publié le

ID : 033-213303746-20230117-202304AMENAGNOR-DE

S'LO

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-04

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **10**
votants : **10**

OBJET :
AMENAGEMENT – ENTREE NORD

Date de convocation du Conseil : **17 janvier 2023**
Affichée le : **09 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le : **17 janvier 2023**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE**
dûment convoqué, s'est réuni à la mairie

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine.**
Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques,
HALLER Lionel, OVIDE Arnaud, POTY Michel, REREAU Damien.

Excusés : **Mme TYBULE Marie-José, Mme MEYNARD Amélie.**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que lors des dernières inondations en juin 2022, les maisons situées à l'entrée nord de la commune ont été inondées.

En novembre 2022, la commune a débuté des travaux au niveau de la grille pour l'évacuation des eaux pluviales (au niveau d'AUTOSUR).

Pour terminer ces travaux, Mr le Maire a sollicité la société SAS TP GOYON pour bitumer sur une surface de 51,52 m² (avec pose de caniveau + bordure) afin de mieux capter les eaux pluviales et d'améliorer les écoulements. Le devis proposé s'élève à un montant de 4.937,57 € ttc.

Après délibération, le conseil Municipal décide à l'unanimité, accepte le devis de la société SAS TP GOYON et d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant, ainsi que poursuivre les démarches pour limiter les inondations.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le **17 janvier 2023**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :

Le secrétaire de séance
DUBERGEY Jacques



Le Maire
Arnaud OVIDE


